DROIT DES ASSOCIATIONS

MODULA FORMATION
Formation Professionnelle Continue

PROGRAMME

RHD-10

1 JOUR
7 HEURES

4 À 8 PARTICIPANTS

INTRA OU INTER
SUR MESURE

400 € / JOUR*
PRIX INTER

OBJECTIFS & COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉES

- Appréhender les obligations légales réglementaires et contractuelles d'une association, s'assurer de la validité des statuts inscrits dans le droit des associations.
- Maîtriser le fonctionnement courant d'une association (secrétariat juridique).

PARTICIPANTS

Administrateurs, élus d'associations, membres du bureau, directeurs salariés (DG, Délégué, DAF, DRH), secrétaires de direction.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée en présentiel dans une salle équipée de matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard, postes informatiques individuels, support de cours

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

MODALITÉS D'ÉVALUATION NIVEAU D'ENTRÉE & DE SORTIE

Avant la formation : audit des besoins et du niveau

A la fin de la formation : évaluation de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur

Formation qualifiante : attestation de fin de formation (appelée « certificat de réalisation »)

DÉLAIS D'ACCÈS

Variables en fonction du statut. du financeur et du planning de nos formations en inter : merci de nous consulter.

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter.

www.contact@modula-formation.com

05 56 44 58 68

+ de formations sur :
www.modula-formation.com

TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Formation en présentiel dispensée par un formateur professionnel des ressources humaines, spécialiste du droit social appliqué aux associations.

*Pour les tarifs INTRA et demandeurs d'emploi : merci de nous consulter.

Grand Angle, Avenue Périé 33520 BRUGES
SARL Modula Formation – RCS Bordeaux - Siret 752 544 072 00032
contact@modula-formation.com

PROGRAMME

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION : L'ASSOCIATION

- Les grands principes fixés par la loi du 1er juillet 1901, présentation et conséquences sur le fonctionnement de l'association
- Les statuts et le règlement intérieur: quels sont leurs rôle, quels sont les clauses indispensables

RÔLES ET COMPÉTENCES DES ORGANES DE L'ASSOCIATION

- Quels sont les organes ?
- Quels sont leurs champs et limites de compétences ?

LES RÉUNIONS DES ORGANES DE GESTION

- Préparation de ces réunions (convention, ordre du jour, délais…)
- Tenue de ces réunions et conduite des débats (quorum, pouvoirs de représentation, modalités de vote, règles de majorité)
- Le procès-verbal
- Les événements qui peuvent perturber le fonctionnement de l'association : incidents de séance, révocation d'un dirigeant, blocage des décisions

LES FORMALITÉS ET AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES

- Les conventions réglementées
- Le commissaire aux comptes
- Les déclarations, publications et registres obligatoires

Grand Angle, Avenue Périé 33520 BRUGES
SARL Modula Formation – RCS Bordeaux - Siret 752 544 072 00032
contact@modula-formation.com